



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Lignes de trains de nuit vers le Sud-Ouest

Question écrite n° 9481

### Texte de la question

M. Laurent Panifous attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les conclusions alarmantes, concernant le département de l'Ariège, du récent comité de lignes des trains de nuit vers le Sud-Ouest, qui a rassemblé de nombreux élus, usagers et représentants de la SNCF et de l'État. Actuellement, seule la liaison Paris - Latour de Carol permet de relier directement ce département à Paris et représente donc un axe prioritaire pour le désenclavement de l'Ariège. Or, à l'issue de ce comité, les craintes sont nombreuses de voir disparaître cette ligne de trains de nuit en raison des travaux de la ligne LGV entre Bordeaux et Toulouse. En effet, SNCF Réseau indique que, pour le moment, aucune solution n'a été trouvée pour faire circuler les trains de nuit Toulouse/Rodez/La Tour de Carol pendant les travaux de la LGV Bordeaux-Toulouse, qui devraient durer de 2024 à 2032. SNCF Réseau semble devoir mettre à l'étude différentes solutions alternatives : itinéraires de contournement, travaux réalisés sur une voie pour laisser passer les trains sur l'autre voie. Cependant, aucune solution ne semble émerger pour le moment et la pérennité de cette liaison ferroviaire est donc fortement compromise. M. le député souhaite rappeler, par ailleurs, que le rapport publié par le Gouvernement en 2021 confirme la pertinence de relancer jusqu'à 25 lignes de trains de nuit et vise à une rénovation ambitieuse du matériel et voitures existantes. Aussi, il lui demande quelles actions il pourrait engager auprès de SNCF Réseau pour que cette liaison, qui a affiché en 2022 un taux de remplissage record de 75 %, ne disparaisse pas ; à l'heure où le développement de ce mode de transport écologique doit devenir une priorité du pays pour faire face aux enjeux de la transition écologique, cette décision serait tout à fait inconcevable.

### Texte de la réponse

La Première ministre a annoncé une nouvelle donne ferroviaire afin, d'une part, de mettre un terme au vieillissement du réseau ferroviaire et le moderniser, et d'autre part, d'investir dans son développement. Le Sud-Ouest est notamment concerné, pendant 8 ans, par les aménagements de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse et les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT) et au sud de Bordeaux (AFSB). Les travaux de modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) sont également nécessaires pour redonner de la performance à cette infrastructure, et pour permettre la circulation optimale des nouvelles automotrices Oxygène financées par l'État pour cette desserte. La réalisation de ces travaux dans les meilleures conditions techniques et économiques ne peut se faire sans un impact sur les différents services ferroviaires, dont les trains de nuit. La ligne de nuit Paris-Latour-de-Carol est ainsi confrontée à l'accumulation de différentes zones de travaux. L'État, SNCF Réseau et SNCF Voyageurs cherchent cependant toutes les solutions pour limiter les conséquences de ces travaux tout en réaffirmant que ceux-ci sont indispensables. La priorité est de sauvegarder une desserte quotidienne durant les vacances d'été et de Noël et pendant les week-ends le reste de l'année, tout en cherchant à augmenter au maximum ces périodes de circulation. À l'issue des différents travaux, la desserte quotidienne de Latour-de-Carol sera de nouveau assurée, et ce train de nuit bénéficiera, comme les autres dessertes de nuit, du renouvellement du matériel roulant et donc des nouveaux services prévus dans le cadre du plan de développement du ferroviaire.

## Données clés

**Auteur** : [M. Laurent Panifous](#)

**Circonscription** : Ariège (2<sup>e</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9481

**Rubrique** : Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : Transports

**Ministère attributaire** : Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [27 juin 2023](#), page 5758

**Réponse publiée au JO le** : [29 août 2023](#), page 7792